

RÈGLEMENT DE L'APPEL À IDÉES

[VERSION COURTE du 02.10.2025]

***Dispositif d'appui aux acteur·ices normand·es
de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale***

2025-2027

Présentation de l'Appel à Idées

Cadre général

Le dispositif de soutien « *Appel à Idées : Agir en Normandie pour la Solidarité Internationale et les 17 Objectifs de Développement Durable* », s'inscrit dans le cadre du [programme RÉCITAL ODD](#) (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD). Porté par la CIRMA et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), ce programme interrégional est mis en œuvre à l'échelle des territoires par les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA), comme Horizons Solidaires en Normandie. Le programme se déroule sur trois ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

RÉCITAL a pour objectif global de "Mobiliser les territoires en faveur des Objectifs du développement durable". Pour cela, plusieurs objectifs spécifiques sont poursuivis dont celui "d'Amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'ECSI¹ sur les territoires dans une logique multi-acteurs". C'est dans le cadre de cet objectif spécifique qu'Horizons Solidaires propose un dispositif de soutien des acteurs en région, via un [Appel à Idées](#).

Pourquoi un Appel à Idées ? Pour encourager les acteur·es en Normandie à partager leurs projets, même ceux qui sont au stade de l'idée. Dans le cadre de Récital, Horizons Solidaires propose un accompagnement global aux porteurs de projets, et non uniquement financier, afin de bénéficier du dispositif.

La première édition du programme RÉCITAL qui a eu lieu en 2020-2021 a permis le financement de [14 projets en Normandie](#), ainsi que la réalisation de 2 études régionales. Dans le cadre de la deuxième édition (2022-2024), [25 projets ont été soutenus en Normandie](#). Un état des lieux et deux supports de valorisation de RÉCITAL ODD ont été réalisés via l'inter-réseau avec la participation d'Horizons Solidaires.

Qu'est-ce que l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) ?

¹ Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

Face aux inégalités qui existent dans le monde d'aujourd'hui, une meilleure prise de conscience des conditions du développement est nécessaire, afin de construire à terme des rapports sociaux et économiques équitables et un développement durable pour toute la population mondiale. Comprendre les interdépendances entre les pays, la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles, réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire et les traduire dans des actions sont les objectifs attribués à l'ECSI.²

Une expérience de solidarité internationale peut s'inscrire dans une démarche d'ECSI. Elle peut avoir un impact en France, lorsqu'elle est bien restituée, et notamment en créant des supports pédagogiques originaux et innovants pour informer, sensibiliser et mobiliser le public à des problématiques globales.

Que sont les ODD ?

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), votés par les Nations Unies en 2015, sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils offrent une grille de lecture particulièrement adaptée aux actions de solidarité internationale, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles pour préserver la planète, les peuples et la paix à horizon 2030. Répondre aux ODD doit permettre un développement économique et social équitable et respectueux de la population et de l'environnement.

Objectifs du dispositif d'appui

- Renforcer les initiatives des acteur·ices normand·es engagé·es en faveur des ODD et leur capacité à organiser la sensibilisation et la mobilisation des citoyen·nes sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable,
- Amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'ECSI sur le territoire de la Normandie dans une logique multi-acteur·ices,
- Contribuer à l'ouverture au monde des citoyen·nes normand·es et susciter l'engagement en référence à l'Agenda 2030,
- Faire connaître l'ECSI et les enjeux des ODD au-delà des publics habituels par une démarche inclusive et en innovant en termes de publics cibles.

L'accompagnement des porteurs et porteuses d'idées

En quoi consiste l'accompagnement ?

L'accompagnement est prévu à toutes les étapes du projet afin de répondre à l'objectif initial de renforcement des capacités et d'amélioration de la qualité des projets d'ECSI.

² Position du bureau d'Horizons Solidaires

Selon les besoins des structures (identifiés ou rapportés) et l'avancement du projet, l'accompagnement auprès d'Horizons Solidaires peut prendre différentes formes : appui conseil pour structurer et améliorer la qualité de son projet, formation collective et individuelle (notamment sur l'intégration des ODD dans le projet), recherche de partenaire, soutien financier....

Les porteur·euses de projet peuvent **dans un premier temps proposer des idées de projets en remplissant un dossier de candidature** prévu à cet effet ou en contactant l'équipe d'Horizons Solidaires. L'accompagnement permettra au demandeur ou à la demandeuse d'approfondir son idée de projet et de mettre en place d'éventuelles synergies avec d'autres acteur·ices ou projets. L'équipe d'Horizons Solidaires s'assurera que le projet répond aux critères d'éligibilité du dispositif pour repositionner le projet si nécessaire.

Selon les besoins identifiés par le ou la porteur·euse de projet ou par Horizons Solidaires, des ateliers ou formation pourront être mis en place.

Les étapes de l'accompagnement :

- Soumettre son idée à travers le dossier à envoyer (3 annexes : le formulaire de demande de financement, le budget et l'attestation de partenariat) :
 - L'équipe d'Horizons Solidaires vérifiera l'éligibilité de l'association cheffe de file et l'éligibilité de l'idée de projet,
 - Il est également possible de contacter Horizons Solidaires en amont pour discuter de l'idée du projet. Il n'est pas nécessaire d'avoir une idée précise pour pouvoir initier la démarche.
- Avoir une réunion de travail avec l'équipe d'Horizons Solidaires pour un appui conseil. Celle-ci pourra proposer des synergies avec d'autres acteur·ices ou projets, ou des publics cibles vers qui orienter son projet.
- Possibilité de participer à un atelier collectif d'écriture du projet
- **Participation obligatoire pour chaque association qui dépose une candidature à un atelier collectif sur la prise en compte des ODD dans son projet (animé par un·e ambassadeur·ice ODD).**
- Point sur le dossier avant le passage en comité de sélection
- Si validation du projet par le comité de sélection, financement du projet allant jusqu'à 5 000 €, représentant au maximum 70% du budget du projet.
- Tout au long de l'accompagnement, des rendez-vous mensuels seront mis en place pour suivre l'avancement du projet
- L'équipe d'Horizons Solidaires pourra demander à quelques lauréat·es de faire un entretien de suivi final plus poussé, pour identifier ce qui s'est bien passé ou non, afin d'améliorer les prochains accompagnements.

Les critères d'éligibilité

Organismes bénéficiaires

Le dossier doit être déposé par un **collectif d'au moins deux structures**, dont une cheffe de file répondant à l'ensemble des critères ci-dessous :

- Être une association française (ou une représentation locale d'association nationale) ayant son siège social en Normandie et ayant une activité de solidarité internationale
- Justifier au moins deux années d'exercice (Statut, Bilan d'activité...)
- L'association bénéficiaire, cheffe de file, doit obligatoirement [adhérer à Horizons Solidaires](#) et s'engager à contribuer à ses actions de capitalisation, d'évaluation et valorisation sur le projet.

Organismes non éligibles

- Les personnes agissant à titre individuel
- Les partis politiques
- Les organismes confessionnels

Partenaires

Le partenariat avec des acteur·ices de natures différentes (collectivités territoriales, établissements d'enseignement et de recherche, acteurs économiques...) est obligatoire dans le cadre de ce dispositif. Le partenariat implique la participation claire de l'ensemble des acteur·ices à toutes les étapes du projet, tant dans la définition des objectifs et de la fonction de chacun·e que dans la mise en œuvre ou de l'évaluation.

Ne sont considérés comme partenaires, dans le cadre du projet, que les organismes ayant dûment renseigné, signé et cacheté la déclaration de partenariat annexée au formulaire de demande.

N'est pas considérée comme partenariat une prestation de service et les actions ne relevant que de la valorisation (par exemple le prêt de salle pour une exposition).

Projets

Les projets proposés doivent :

- S'inscrire dans le cadre et les objectifs du dispositif
- Se dérouler sur le territoire normand
- **Être mis en œuvre entre le 1^{er} novembre 2025 et le 1^{er} novembre 2027** ; la durée du projet inclut son temps de préparation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Dans l'idéal, le projet doit être mis en œuvre **dans l'année qui suit l'obtention du financement** par l'association cheffe de file.
- Sensibiliser le public normand aux Objectifs de Développement Durable dans leur dimension internationale, en mettant en avant les mécanismes d'interdépendance des territoires
- Permettre de donner une approche globale des enjeux de développement, de l'interculturalité et de la notion de paix
- Encourager la prise de conscience et l'engagement citoyen

- Véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationales, tout en permettant d'adopter un point de vue critique des idées reçues sur le sujet.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Présentant un caractère innovant
- Effectués en partenariat avec une Organisation de Solidarité Issue des Migrations (OSIM)
- Ciblant ou associant les acteur-ices économiques
- Ciblant des populations habituellement éloignées de l'ECSI (population rurale, quartiers populaires, population carcérale, réfugiés)
- Intégrant la prise en compte du genre dans son projet
- Intégrant des actions visant à évaluer l'effet du projet sur le public (étude d'impact).

Ne sont pas éligibles :

- Les actions ponctuelles (colloques, séminaires, rencontres sportives, manifestations culturelles...), sauf si elles sont intégrées dans des processus et des programmes d'action plus globaux
- Les voyages individuels ou de groupe vers l'étranger ne présentant pas un caractère impératif ou adéquat avec l'objet du projet
- Les projets dont la visée est la récolte de dons d'argent ou de matériels
- Les projets de vente de produits divers (artisanat, alimentaire, ...)
- Les projets ayant pour objectif principal la promotion de l'association
- Les projets uniquement basés sur la découverte d'un pays / d'une zone géographique
- Les projets bénéficiant d'autres cofinancements issus de l'AFD tels que le Festisol
- Les projets déjà lauréats lors des précédentes éditions et portés de nouveau par les mêmes structures.

Dépenses

Le dispositif permet de financer un projet à hauteur de **5 000 € maximum**, représentant au maximum 70% du coût total du projet. Les fonds de l'Agence Française de Développement et du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ne sont pas mobilisables en tant que cofinancement de ce dispositif.

Sont éligibles :

- Les charges directement liées à la mise en œuvre des actions d'ECSI en Normandie
- Les frais de fonctionnement de l'association soumissionnaire (charges de personnels à hauteur de 10% maximum)
- Les prestations de services
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- D'autres coûts spécifiques à la réalisation du projet (achat de petit matériel, conception et impression d'outils...).

Ne sont pas éligibles :

- Les investissements en matériels de fonctionnement (achat d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs...)
- Les prises en charge individuelles en vue de la participation à des ateliers, séminaires, conférences ou congrès.

Valorisations

Les contributions valorisées (bénévolat, masse salariale dévolue au projet, prêts de salles, de matériel...) sont prises en compte dans une limite de 30% maximum du budget global prévisionnel. Les contributions en valorisation doivent être inscrites dans la rubrique dédiée du budget et l'association bénéficiaire doit être en mesure de les justifier en fin de projet (comptabilisation du bénévolat, justificatif de mise à disposition...)

NB : Le temps de travail bénévole est comptabilisé à hauteur du SMIC horaire brut.

Cas de la Structuration du Milieu Associatif

Afin d'appuyer la pérennisation d'activités d'ECSI sur le territoire normand, un autre financement en vue de la Structuration du Milieu Associatif (SMA) est possible. Né d'une volonté d'apporter un appui aux structures dans la conception d'activités d'ECSI pérennes, nous pouvons, au travers d'un dispositif spécial, financer durant la durée du projet (2025 - 2027) la mise en place d'une activité d'ECSI, à hauteur de 5 000 € par an (soit 15 000 € maximum), à condition de remplir les conditions suivantes :

- Remplir les mêmes conditions que pour le dispositif initial (être une association normande ayant une activité de solidarité internationale, justifiant d'au moins une année d'ancienneté, adhérer à Horizons Solidaires, etc),
- S'engager dans la réalisation d'activités d'ECSI, ayant une dimension internationale et faisant le lien avec les ODD,
- Apporter des garanties quant à la pérennisation de l'activité. L'objectif affiché étant de soutenir un temps la mise en place de l'activité avant qu'elle ne puisse s'autofinancer et perdurer,

Dans le cadre d'une demande de subvention pour SMA, l'éligibilité des dépenses est élargie. Elle peut prendre en charge et/ou cofinancer des dépenses de fonctionnement (rémunération d'un-e salarié-e, paiement du loyer d'un local).

Les modalités de dépôt et d'instruction

Les associations pourront déposer un dossier de demande de financement suivant les étapes d'instruction suivantes :

✓ Constituer son dossier de demande de financement :

Trois documents sont à remplir et à envoyer à l'équipe d'Horizons Solidaires pour soumettre son idée de projet :

- 1) Le formulaire de demande de financement (annexe 1)

- 2) Le budget du projet (annexe 2)
- 3) La déclaration de partenariat (annexe 3)

Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments pour remplir entièrement ces documents, n'hésitez pas à envoyer tout de même votre dossier en précisant les éléments manquants. L'équipe d'Horizons Solidaires vous accompagnera pour compléter votre dossier avant le passage en comité de sélection.

Le dossier complet de demande de financement doit être transmis en version électronique à :

c.avenel@horizons-solidaires.org

✓ **Envoyer son dossier avant les dates limites de dépôt :**

Le 15 septembre 2025, le 15 mars 2026, le 15 septembre 2026 et le 15 mars 2027.

Pour rappel, les dépôts de dossiers ont lieu jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale du dispositif. Il n'est donc pas garanti que les dernières échéances soient effectives. A l'inverse, une sélection de rattrapage pourra avoir lieu après le dernier comité de sélection en cas de reliquat.

ATTENTION : Les associations peuvent **déposer jusqu'à 2 projets** sur cette phase du programme : un projet pour la 1ère tranche (2025 - 2026) et un pour la 2e tranche (2027). Un deuxième projet ne pourra être déposé que si les bilans techniques et financiers du premier projet ont été validés. Néanmoins, du fait du montant limité de notre enveloppe et de l'enjeu de soutenir divers acteurs, un projet déposé par un porteur qui a déjà bénéficié d'un financement dans la 1e tranche du programme ne sera pas prioritaire sur les autres projets. Il sera examiné si une partie des fonds n'a pas été attribuée.

✓ **Finaliser son dossier pour le comité de sélection :**

En plus des trois annexes remplies avec l'accompagnement d'Horizons Solidaires, vous devrez transmettre au comité de sélection les documents suivants :

1. L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association
2. Un relevé d'identité bancaire
3. Le rapport d'activité de l'exercice écoulé
4. Le rapport financier de l'exercice écoulé.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur du projet, dans les 72 heures suivant la réception de la proposition.

ATTENTION : si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation de la réception de vos documents dans un délai de 72 heures, assurez-vous de leur réception en contactant le 02 31 84 39 09.

✓ **L'instruction des dossiers par le comité de sélection :**

La pré-instruction des dossiers (contrôle d'éligibilité, avis consultatif) sera assurée par l'équipe salariée d'Horizons Solidaires.

Le comité de sélection, composé de la présidente d'Horizons Solidaires et de 6 à 7 expert·es externes, reçoit les dossiers suite à la pré-instruction des dossiers. Le comité de sélection évalue les dossiers en deux temps :

- 1) Sur réception des dossiers écrits ;
- 2) Lors du jury oral, auquel le porteur du projet et son ou ses partenaires sont convoqués (environ 1 mois après la date limite de dépôt), pour présenter rapidement leur projet et répondre aux questions du comité de sélection.

Les dossiers seront classés du mieux noté au moins bien noté. Les premiers classés, selon la grille de notation ci-dessous, seront sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier jusqu'à épuisement de la dotation disponible.

Un courrier électronique individuel relatif à la décision du comité d'attribution sera adressé à chaque association soumissionnaire dans un délai d'une semaine à compter de la prise de décision du comité de sélection.

Critères de notation

Les projets seront notés selon les critères suivants :

PERTINENCE	
Approche pédagogique / participation active du public	/6
Partenariat avec des acteur·ices économiques, des OSIM	/3
Caractère innovant du projet	/4
Intégration du genre dans le projet	/2
Démarche d'évaluation / mesure de l'effet des actions	/2
COHÉRENCE	
Nombre, implication et rôle des partenaires	/4
Lien avec des enjeux locaux	/2
Lien avec les Objectifs de Développement Durable	/6
FAISABILITÉ	
Capacité de l'association et ses partenaires	/5
Montage budgétaire (adéquation entre objectifs et moyens)	/5
Clarté et qualité du dossier	/3
NOTE GLOBALE	/42

La mise en œuvre des projets

Les associations retenues signeront une convention de financement avec Horizons Solidaires, qui explicitera notamment le(s) livrable(s) attendus pour justifier de la bonne mise en œuvre du projet.

Pour rappel, les projets devront être mis en œuvre, dans l'idéal, dans l'année qui suit l'obtention du financement.

Utilisation du financement

La réception du récépissé de dépôt de demande de financement ne garantit pas l'obtention du financement ; les frais engagés entre le dépôt de la demande et la notification de non-attribution du financement, le cas échéant, ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Horizons Solidaires assurera un versement fractionné en deux étapes, pour permettre aux projets d'être lancés sans attente.

- Un 1^{er} versement à hauteur de 80% du financement, à la signature de la convention.
- Un 2^e versement des 20% restants après la réception et la validation :
 - du livrable établi dans la convention
 - d'un bilan technique et financier du projet
 - d'un tableau récapitulatif des dépenses

Ces documents devront être présentés au plus tard **un mois après la fin du projet** et au plus tard le 15 décembre 2027 pour les derniers projets.

ATTENTION : Si les livrables transmis ne concordent pas avec les engagements pris dans le cadre de la convention, le versement n'est pas débloqué. Le financement étant avancé à hauteur de 80%, Horizons Solidaires est fondé pour demander le remboursement total de l'avance à l'association. Il est donc important de bien réfléchir aux livrables définis dans la convention de financement avec Horizons Solidaires, pour qu'ils soient réalisables et réalisés.

Communication externe

Le programme Récital ODD étant financé par l'Agence Française de Développement (AFD), coordonné par la CIRMA à l'échelle nationale et par Horizons Solidaires à l'échelle régionale, les outils de communications produits dans le cadre d'un projet financé par le dispositif doivent comprendre les logos de ces trois structures.

Suivi du projet

Les bénéficiaires s'engagent à tenir l'équipe d'Horizons Solidaires informée des éventuels problèmes qu'ils ou elles pourraient rencontrer et des changements techniques et financiers apportés à leurs projets dans les meilleurs délais.